

**SÉANCE DU 26 JUIN 2025**

L' an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 22 présents à la séance,

**PRÉSENTS :**

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, Mme Muriel COHEN, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR :**

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Olivier HUBERT donne procuration à M. Jacques VILLEMUR, M. Vincent DECOUX donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Chloé DUCHAUSSOY donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

**ÉTAIT EXCUSÉE :**

Mme Dominique BLANCHET

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Assunta MESMIN, M. Philippe HAZARD, Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Thomas PARDOUX, Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 juin 2025**

**DÉLIBÉRATION : Extension du square Lenormand situé 50 - 52 rue de la Garenne à Sèvres**

**N°2025/037**

---

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2123-3 et suivants et R2123-9 et suivants ;

Vu le projet de convention portant transfert de gestion ;

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 17 juin 2025,

Considérant que les amateurs de sports de glisse urbaine disposent, désormais, dans le complexe sportif Marcel Bec de Grand Paris Seine Ouest, d'un nouvel espace dédié avec l'implantation d'un skatepark et d'un pumptrack,

Considérant la volonté de la Ville de modifier l'affectation à usage d'équipement sportif du terrain situé sur la parcelle référencée au cadastre section AL n°218, propriété de la Ville,

Considérant que l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est compétent en matière de création, aménagement, entretien et gestion des espaces verts et/ou boisés ouverts au public, propriété des communes membres ou propriété de GPSO ;

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Approuve le transfert de gestion au profit de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest du terrain situé sur la parcelle référencée au cadastre section AL n°218, propriété de la commune de Sèvres, jusqu'alors affectée à l'usage d'un équipement sportif de type Skate-park, 50-52 rue de la Garenne à Sèvres.

**ARTICLE 2.**

Approuve le projet de convention joint à la présente délibération, portant transfert de gestion du terrain précité en vue de son aménagement en jardin public.

ARTICLE 3.

Autorise le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce transfert de gestion et ce changement d'affectation.

*POUR EXTRAIT CONFORME,*  
*Le Maire,*  
*Grégoire de LA RONCIÈRE.*



*Le Secrétaire de séance,*  
*Arthur BEAUREPAIRE*

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

11 JUIL. 2025

3/3

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20250626-qlfX010001ee62-DE  
Date de télétransmission : 10/07/2025  
Date de réception préfecture : 10/07/2025